



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 69089

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'évolution du coût moyen d'une vaccination individuelle dans le cadre de la campagne nationale engagée par le Gouvernement, à l'automne-hiver. En effet, pour pouvoir disposer d'un argumentaire fiable à opposer à toutes les polémiques et tous les dénigrements, venus de différents horizons, il conviendrait que les services de son ministère puissent évaluer le coût unitaire d'une vaccination, pour une personne vaccinée dans un centre de vaccinations groupées, en Île-de-France, par exemple. Ce coût unitaire serait déterminé, non seulement sur le prix du vaccin, mais aussi, par l'ensemble des frais occasionnés par les dépenses de personnels et des différents dédommagements versés aux communes. Cette évaluation pourrait être intéressante pour l'information des responsables des collectivités locales, qui ont eu parfois à engager des dépenses importantes. Il lui demande donc de lui fournir cette donnée statistique.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69089

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 504

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)